



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 20 JANVIER 2021

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-009 / 7-2-6

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 14 janvier 2020, se sont réunis en séance à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 20 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** J-P. ALIBEU, Y. ALLARDIN, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, F. DUFFOUR, A. FAVIER, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, A. LE BOURDONNEC, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL.

**Représentés :** C. BADREDDINE, F. BEVILACQUA, J-L. BOISSARD, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, N. FAYOLLE, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, N. JULLIARD, E. LIVERNAIS, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, L. RUELLO-MOGORE, B. SARRAT, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Le secrétaire de séance désigné est Franck DUFFOUR.

---

**OBJET : FINANCES / DIVERSES MESURES COMPTABLES**

---

Rapporteur : Yves ALLARDIN

**EXPOSE :** Lors de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2020, des erreurs matérielles ont été opérées lors de la présentation des tarifs de la cuisine centrale et du taux horaire du dispositif coup de pouce. Il convient de procéder à la rectification de ces erreurs.

**PROPOSITION :**

Vu l'avis de la Commission Finances Administration Générale, Commerces et Sécurité du 11 janvier 2021,

Le rapporteur propose au conseil municipal :

... / ...

- De modifier le tarif des repas à domicile et ainsi de fixer les tarifs de la cuisine centrale de la manière suivante pour 2021 :

|   |         |
|---|---------|
| Repas complet                             | 7,14 €  |
| Repas semi-complet                        | 5,95 €  |
| Repas à domicile                          | 7,07 €  |
| Repas journée complète EHPAD              | 12,32 € |
| Repas complet personnel communal          | 7,14 €  |
| Plat unique personnel communal            | 3,90 €  |
| Complément plat unique personnel communal | 1,10 €  |
| Repas pour les crèches dont goûter        | 4,00 €  |

- Dit que les recettes sont inscrites au compte 7018 du budget annexe de la cuisine centrale.
- De fixer le montant de la vacation du dispositif « coup de pouce » à 25 € brut de l'heure.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE** par **31 voix POUR - 4 ABSTENTIONS**  
(A. BELLEVILLE, A. FAVIER, B. HUET, M. MISTRE)  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

  
Julien POLAT